

COMMUNE

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D.26-04-17

Date convocation : 20/04/2026
Nombre de conseillers présents et
représentés : 23

Votants : 23
Délibération publiée le :

OBJET : Désignation de 2 délégués suppléants au SIEA

PRÉSENTS : Catherine BA, Julien ANDREOTTI, Aurélie ANTOLINO, Didier BRAU, Bernard BRIERE, Denise BOUVIER, Audrey CHEBANCE, Maxime DERAGNE, Joël DUMUR, Pierrick GRAS (arrivée à 20h35), Séverine KILBURG, Viviane LANEUW, Nathalie LLAMBRICH, Jean-Baptiste PARA, Marilyn THEVENET, Didier PETITJEAN, Marie-Françoise PICOLO, Catherine SAUZAY, Yves VENÇON

EXCUSÉS ayant donné procuration : Jérôme ARRAMBOURG procuration à Joël DUMUR, Rémi CHAZEUBENIT procuration à Viviane LANEUW, Marie-Agnès PERROUX procuration à Julien ANDREOTTI.

Secrétaire de Séance : Catherine SAUZAY

OBJET : Désignation de 2 délégués suppléants au SIEA

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de désigner des délégués qui siègeront lors des Comités Syndicaux du SIEA,

Le Maire rappelle Madame Catherine BA et lui-même sont désignés en qualité de délégués titulaires et Madame Maryline THEVENET et Monsieur Didier PETITJEAN en qualité de délégués suppléants.

Il souligne qu'il convient de désigner deux autres délégués suppléants, comme l'exige les statuts.

APRES AVOIR ENTENDU LES EXPLICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE : la proposition de Monsieur le Maire à savoir :

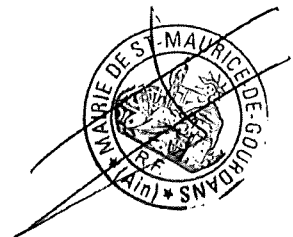
Désignation de deux autres délégués suppléants : Monsieur Maxime DERAGNE Et Madame Denise BOUVIER.

Pour : 23 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

La secrétaire de séance,
Catherine SAUZAY



Pour extrait conforme
Le Maire
Yves VENÇON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
001-210103784-20260429-DE26-04-17-DE
Date de réception préfecture : 19/05/2026